COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 18 mai 2022

Une filière de cardiologie structurée entre Dijon, Chalon et Mâcon

**L’ARS Bourgogne-Franche-Comté accorde au centre hospitalier de Chalon-sur-Saône une autorisation d’activité de cardiologie interventionnelle. L’aboutissement d’un travail de coopération au bénéfice des patients de Côte-d’Or et de Saône-et-Loire.**

Une filière cardiologique pérenne, stable et attractive, au service des patients du territoire, se met en place de Dijon à Mâcon.

Le directeur général de l’ARS a signé ce 18 mai 2022 une décision d’autorisation pour le CH William-Morey de pratiquer les activités de cardiologie interventionnelle.

Cette décision fait suite à l’avis favorable donné le 12 mai par la commission spécialisée de l’organisation des soins (CSOS), l’une des commissions de la CRSA (conférence régionale de la santé et de l’autonomie) Bourgogne-Franche-Comté.

En 2017, l’ARS avait rejeté une première fois la demande d’autorisation du centre hospitalier de Chalon-sur-Saône, la candidature ne répondant pas alors aux conditions de recevabilité visant à garantir l’insertion de cette nouvelle offre dans une filière de soins complète et robuste en cardiologie.

**Un esprit de partenariat qui fait honneur au service public hospitalier**

Après cinq années d’un travail de conciliation et d’accompagnement initié par l’Agence Régionale de Santé, évidemment retardé par la crise sanitaire, le partenariat constructif mis en œuvre dans le cadre d’un groupement de coopération sanitaire réunissant le CH de Mâcon, le CH de Chalon-sur-Saône et le CHU de Dijon va pouvoir concrétiser un exercice commun et coordonné de la cardiologie entre les trois établissements de santé.

Objectif : améliorer, en proximité, la prise en charge des patients non seulement en urgence, mais aussi au long cours, sur l’ensemble des segments de la cardiologie, en collaboration avec les autres établissements de santé et la médecine de ville des territoires de Côte-d’Or et de Saône-et-Loire.

Dans le contexte d’une démographie médicale et paramédicale en tension, l’enjeu est également de renforcer l’attractivité de cette filière et de fidéliser les équipes en place.

Avec cette nouvelle autorisation, le centre hospitalier de Chalon-sur-Saône va pouvoir installer un nouveau plateau technique interventionnel, qui portera une activité double de rythmologie et d’angioplastie coronaire.

L’ARS salue l’engagement sincère et l’esprit de responsabilité dont ont fait preuve les directions et les équipes médicales des CH de Mâcon, Chalon-sur-Saône et du CHU de Dijon : ces trois établissements ont su faire prévaloir un esprit de coopération qui fait honneur au service public hospitalier, et qui rend notamment possible cette nouvelle activité à Chalon-sur-Saône.

Ce partenariat, destiné à offrir durablement des soins de qualité en cardiologie à la population des deux départements de Côte-d’Or et de Saône-et-Loire, est appelé à perdurer et même à s’approfondir, avec le soutien de l’ARS.